

« Droit de la concurrence : stratégies et bonnes pratiques »

Cycle de formation LexisNexis / IKONE Juris
Mardi 25 et mercredi 26 juin 2024
Hôtel ONOMO Casablanca - Boulevard Al Massira

LexisNexis et IKONE Juris organisent un cycle de formation sur le « **Droit de la concurrence : stratégies et bonnes pratiques** », le mardi 25 et mercredi 26 juin 2024, de 09h00 à 17h00 à l'hôtel ONOMO Casablanca, Boulevard Al Massira.

La maîtrise du droit de la concurrence et l'adoption des meilleures pratiques sont aujourd'hui cruciales pour l'ensemble des opérateurs économiques concernés. A la lumière des nouveautés apportées au cadre législatif régissant le droit de la concurrence, l'indulgence est révolue et la stricte conformité est de rigueur.

Ce cycle de formation interactif est conçu pour fournir aux participants une lecture éclairée des lois en vigueur ainsi que les connaissances nécessaires pour identifier toutes opérations, pratiques commerciales et agissements soumis au droit de la concurrence.

Intervenante :

- **Corinne KHAYAT**, Avocate-Associée au cabinet UGGC Avocat – UGGC Africa, Codirigeante du département concurrence.

Objectifs de la formation :

- Déterminer les types d'opérations de concentration économique et la procédure de leur notification ;
- Caractériser les pratiques anticoncurrentielles ;
- Cerner les limites et les risques des échanges d'informations entre concurrents ;
- Focus sur les accords de distribution.

Public cible :

- Cadres et dirigeants d'entreprises ;
- Directeurs et responsables commerciaux ;
- Directeurs et responsables juridiques ;
- Juristes d'entreprise.

Programme : première journée

1^{er} axe : Introduction et actualités 2022-2024

- Rappel des principes généraux applicables en matière des pratiques anticoncurrentielles et de contrôle des concentrations, ainsi que du rôle du Conseil de la concurrence
- Revue des décisions, avis et textes adoptés par le Conseil de la concurrence en 2022 et 2024
- Recommandations relatives à la mise en place de programmes de conformité au droit de la concurrence

2^{ème} axe : Les échanges d'informations entre concurrents

- Conditions générales de leur licéité et risques encourus
- Identification des risques et mesures de gestion des risques à adopter dans le cadre des associations professionnelles
- Identification des risques et mesures de gestion des risques à adopter dans le cadre des opérations de concentration

3^{ème} axe : Abus de position dominante

- Détermination de la position dominante
- L'abus d'exclusion et l'abus d'exploitation

Programme : deuxième journée

4^{ème} axe : Le contrôle des concentrations

- Champ du contrôle exercé par le Conseil de la concurrence :
 - détermination des opérations relevant des concentrations notifiables (notion de changement de contrôle, cas particulier des *joint-ventures* etc.)
 - appréciation des seuils de notification
- Procédure : obligation de notification, délais d'examen, sanctions
- Analyse concurrentielle des opérations et appréciation du risque d'atteinte à la concurrence

5^{ème} axe : Les accords de distribution

- Mise en place d'un réseau de distribution exclusive/ sélective ou de franchise
- Focus sur la licéité des clauses de non-concurrence et d'exclusivité, et de prix conseillés

BULLETIN D'INSCRIPTION

Cycle de formation « Droit de la concurrence : stratégies et bonnes pratiques »

Mardi 25 et mercredi 26 juin 2024

Hôtel ONOMO, Bd Massira Al Khadra, Casablanca

PARTICIPANTS

Nom / Prénom :
Fonction :

SOCIETE

Cabinet / Société :
ICE :
Adresse: Ville :
Adresse de facturation si différente :
Tél. : Télécopie :
E-mail : Site web :

Dates : Mardi 25 et mercredi 26 juin 2024
Horaires : de 9h00 à 17h00
Lieu du séminaire : hôtel ONOMO, angle Bd Massira & rue Normandie, tél. : 05 20 001 000
Parking : accès par le Bd Massira
Documentation : références légales et réglementaires d'usage - support

CONDITIONS DE PARTICIPATION

TARIFS

Montant par personne : 7900 MAD/HT
Tarif soumis à la TVA (20%)

**Ce prix comprend les documents remis durant la formation, le déjeuner, les rafraîchissements et les pauses café.
Les tarifs sont définitifs et non-modifiables.*

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont émises en MAD par IKONE Juris
Les paiements doivent être reçus dans leur intégralité 60 jours après la formation.
Les règlements sont à effectuer :
• par chèque bancaire à l'ordre d'IKONE Juris (5 - rue Assaad Ibnou Zarara, 20000 Casablanca, Maroc) ; ou
• par virement bancaire : Banque CFG Bank, agence Massira Khadra, Casablanca, RIB : 050 780 001 0103894152001 65

REMBOURSEMENTS ET ANNULATIONS DE COMMANDE

Les commandes qui sont annulées avant la date de la formation sont susceptibles de faire l'objet de frais d'annulation.
Si une date a été annoncée et si IKONE Juris souhaite replanifier ou annuler la formation, il se réserve le droit d'allouer les sommes à la formation replanifiée ou à tout évènement future.
Si IKONE Juris annule définitivement la formation sans la replanifier, IKONE Juris remboursera les sommes perçues moins un montant correspondant à tout frais engagé par IKONE Juris en lien avec la fourniture des services.

RÈGLEMENT

Je m'engage à régler à réception d'une facture.

Date, cachet et signature

Bulletin d'inscription à retourner dûment complété, signé
et cacheté à IKONE Juris

Mme Fatima Zahra Lekchiri, mail : fz.lekchiri@ikoneconseil.ma, mob. :
+212(0)6 65 01 70 76 / Tél. : +212(0)5 22 98 35 12